

# Suivi des délais de paiement : 2023

Dans le cadre d'un suivi systématique du comportement de paiement des SPF et SPP, un monitoring des paiements a été mis en place. Un aperçu du comportement de paiement des SPF et SPP sera fourni tous les trois mois.

Le suivi du comportement de paiement a pour double objectif de pouvoir communiquer de manière transparente et uniforme avec les autorités de contrôle et de pouvoir suivre – et éventuellement corriger – le comportement de paiement au sein de l'administration générale de l'État fédéral.

Ce suivi est rendu possible par l'implémentation d'un système VIM (Vendor Invoice Management) que la plupart des SPF et SPP utilisent déjà.

Grâce à ce système, nous disposons d'une série de données non manipulables. À savoir :

- 1) la date de la facture : c'est la date qui est automatiquement lue sur la facture du fournisseur ;
- 2) la date de scan : la date à laquelle la facture est lue dans le système VIM ;
- 3) la date de saisie : la date à laquelle la facture approuvée est effectivement enregistrée et libérée pour paiement ;
- 4) le paiement.

Ce système scanne les notes de créance et lit automatiquement la date de la facture qui est indiquée sur le document. La note de créance peut être une facture papier, une facture par e-mail ou une e-facture.

Ces statistiques reprennent uniquement les factures et notes de créance des entreprises<sup>1</sup> et ne font pas la distinction entre les factures contestées et les factures non contestées.

---

<sup>1</sup> Sélection du type de fournisseurs : FED1 Entreprises soumises à la TVA belge - FED2 Entreprises soumises à la TVA étrangère - FED4 Personnes physiques - FED5 Entreprises non redevables de la TVA.

# SPF et SPP utilisant le système VIM (Vendor Invoice Management)

Tableau 1 : Nombre de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de scan - après la date de saisie<sup>2</sup>

Période : 01/01/2023 et 31/03/2023

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de scan	Par rapport à la date de saisie
<b>BELSPO</b>	423	15	9	2
<b>Police fédérale</b>	11.153	44	25	8
<b>SPF Intérieur</b>	11.042	33	18	4
<b>SPF BOSA</b>	1.768	21	9	3
<b>SPF Affaires étrangères</b>	1.640	39	14	3
<b>SPF Économie</b>	4.175	28	17	3
<b>SPF Santé</b>	3.609	41	26	4
<b>SPF Justice</b>	25.524	65	32	12
<b>SPF Chancellerie</b>	1.175	39	24	5
<b>SPF Mobilité</b>	1.521	31	18	3
<b>SPF Sécurité sociale</b>	1.925	34	5	3
<b>SPF Emploi</b>	1.146	42	18	3
<b>Intégration sociale</b>	279	52	22	3
<b>Total</b>	<b>65.380</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>8</b>

Le tableau ci-dessus reprend les délais de paiement moyens de toutes les factures qui ont été payées par les SPF et les SPP entre janvier 2023 et mars 2023.

<sup>2</sup> La Défense, une partie du SPF Justice et SPF Finance n'utilisent pas VIM. Plus d'info sur les délais de paiement de ces organisations se trouvent plus bas dans cette note.

Le délai de paiement moyen par rapport à la réception et au scan de la facture s'élève actuellement à 24 jours seulement. Il ne dépasse pas les 30 jours pour tous les SPF et SPP.

En ce qui concerne le SPF Justice, il convient de noter que ces statistiques ne portent que sur une partie des factures payées. Les statistiques de paiements des frais de justice sont présentées plus bas dans ce rapport.

Le délai entre la date de la facture et la date du paiement s'élève à 48 jours en moyenne. La date de facture est toutefois introduite par le fournisseur et n'est pas nécessairement la date de l'envoi de la facture.

## Tableau 2 : Délai de paiement par rapport à la date de scan par mois

Période : 01/01/2023 et 31/03/2023

	Jan	Fév	Mar
<b>BELSPO</b>	20	7	7
<b>Police fédérale</b>	28	20	26
<b>SPF Intérieur</b>	22	15	16
<b>SPF BOSA</b>	10	9	8
<b>SPF Affaires étrangères</b>	15	15	14
<b>SPF Économie</b>	18	19	14
<b>SPF Santé</b>	27	27	23
<b>SPF Justice</b>	34	36	28
<b>SPF Chancellerie</b>	32	24	18
<b>SPF Mobilité</b>	17	20	16
<b>SPF Sécurité sociale</b>	5	5	5
<b>SPF Emploi</b>	20	18	17
<b>Intégration sociale</b>	26	20	19
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>22</b>

### Tableau 3 : Nombre de factures payées dans un délai déterminé après la date de scan

Période : 01/01/2023 et 31/03/2023

	≤ 15 jours		> 15 jours ≤ 30 jours		> 30 jours ≤ 60 jours		> 60 jours	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>BELSPO</b>	401	95%	16	4%	4	1%	2	0%
<b>Police fédérale</b>	7.026	63%	1.594	14%	1.197	11%	1.336	12%
<b>SPF Intérieur</b>	7.677	70%	1.993	18%	924	8%	448	4%
<b>SPF BOSA</b>	1.549	88%	168	10%	40	2%	11	1%
<b>SPF Affaires étrangères</b>	1.122	68%	341	21%	156	10%	21	1%
<b>SPF Économie</b>	2.518	60%	1.165	28%	409	10%	83	2%
<b>SPF Santé</b>	1.516	42%	1.080	30%	778	22%	235	7%
<b>SPF Justice</b>	7.593	30%	10.950	43%	4.565	18%	2.416	9%
<b>SPF Chancellerie</b>	577	49%	347	30%	196	17%	55	5%
<b>SPF Mobilité</b>	930	61%	342	22%	201	13%	48	3%
<b>SPF Sécurité sociale</b>	1.869	97%	36	2%	13	1%	7	0%
<b>SPF Emploi</b>	666	58%	269	23%	171	15%	40	3%
<b>Intégration sociale</b>	185	66%	43	15%	35	13%	16	6%
<b>Total</b>	<b>33.629</b>	<b>52%</b>	<b>18.344</b>	<b>28%</b>	<b>8.689</b>	<b>13%</b>	<b>4.718</b>	<b>7%</b>

Sur la base des paiements effectués de 2023, l'on constate que 52% des factures dans VIM ont été payées dans les 15 jours après la date de scan, 28% dans les 15 à 30 jours, 13% dans les 30 à 60 jours, et 7% après 60 jours. Certains services ont aussi une proportion relativement plus élevée de factures pour lesquelles le délai de paiement est de 60 jours.

## Tableau 4: Utilisation de la facturation électronique par rapport aux autres moyens de facturation par mois

Période: 01/01/2023 et 31/03/2023

	Jan	Fév	Mar
<b>e-facturation</b>	26%	20%	25%
<b>e-mail</b>	43%	42%	42%
<b>Scanning papier</b>	32%	38%	33%

Le tableau montre l'utilisation de la facturation électronique en 2023. La part de la facturation électronique, des factures directement saisies dans le système VIM, passe de 25% en mars 2023. La part des factures papier qui sont encore scannées manuellement dans le système VIM est 33% en mars 2023. Nous constatons une diminution progressive du nombre de factures scannées par rapport à 2022 et une augmentation de l'utilisation de la facturation électronique.

## Notes de créance de SPF qui ne sont pas encore (entièrement) passés à VIM

Le Ministère de la Défense et le SPF Finances ont leur propre système de facturation électronique. La date de scan n'est pas disponible pour ces statistiques. Pour les chiffres du SPF Justice concernant les frais de justice, nous nous référons aux données en annexe, fournies par le SPF Justice.

## Tableau 5 : Nombre de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de saisie

Période : 01/01/2023 et 31/03/2023

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de saisie
<b>Défense</b>	16.302	40	7
<b>SPF Finances</b>	9.579	26	5
<b>Total</b>	<b>25.881</b>	<b>35</b>	<b>6</b>

Lorsque l'on compare les délais de paiement relatifs à la date de facturation du tableau 5 avec la moyenne de 48 jours du tableau 1, on constate que c'est 12 jours plus bas pour le SPF Finances et 8 jours pour Le Ministère de la Défense.

## Tableau 6 : Délai de paiement par rapport à la date de saisie par mois

Période : 01/01/2023 et 31/03/2023

	Jan	Fév	Mar
<b>Défense</b>	5	8	5
<b>SPF Finances</b>	4	5	4
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>

Aan de FOD BOSA

ANNEE 2023

Trimestres 1

Statistiques de paiements Justice, partie "frais de justice", BA 12.56.03.121140

En 2023, les volumes de paiement suivants ont été inclus dans les frais de justice :

- Nombre de pièces payées : **57.453**
- Délai moyen entre la date de réception de la réclamation au bureau de taxation et le paiement : **20 jours**

**Délai de paiement - Frais de Justice – Jan-mar 2023 : Paiements entre le 01/01/2023 et le 31/03/2023**

<b>Nombre de documents</b>	<b>Jusqu'à 30 jours</b>	<b>Entre 31 et 60 jours</b>	<b>Entre 61 et 90 jours</b>	<b>Plus de 90 jours</b>	<b>Moyenne</b>
57.453	51.271	4.192	734	1.256	<b>20 jours</b>

**89,2%** des réclamations ont été payées dans les 30 jours suivant la réception.

Il est à noter que le règlement des réclamations est organisé par arrondissement judiciaire et qu'il existe des différences régionales de performance. Huit arrondissements performant mieux que la moyenne de 20 jours ci-dessus.